



Saint-Joseph
de Kamouraska

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné, que le conseil de la Municipalité de Saint-Joseph, à sa séance ordinaire prévue pour le 13 avril 2026, statuera sur une demande de dérogation mineure pour le **lot # 6 697 458** concernant la superficie d'un garage de **120 m²** ne respectant pas la disposition suivante du règlement de zonage;

Article 7.4 Normes spécifiques aux bâtiments et constructions complémentaires à un usage résidentiel:

Superficie maximale pour un garage détaché : 100 m² pour un terrain ayant une superficie de 2 000 m² et plus, sans jamais dépasser la superficie du bâtiment principal



Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-JOSEPH, CE 24e Jour de MARS 2026.

René Dufour

Directeur général et greffier-trésorier